

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-19**

**Objet : Régularisation de la vente de terrains EPFL dans la ZAD de Metz Sud et la zone de Vallières - Application des nouvelles modalités d'actualisation et de la réforme du régime de la TVA immobilière.**

**Rapporteur: M. TOULOUZE**

Par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011, la Ville de Metz décidait d'acquérir plusieurs parcelles appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine situées dans la zone anciennement dénommée ZAD de Metz Sud et dans la zone de Vallières et ce, conformément aux dispositions des conventions foncières signées dans le cadre de l'aménagement et de l'urbanisation de ces zones.

Deux facteurs ont retardé la mise en œuvre de la cession de ces terrains par l'EPFLorraine : la réforme du régime de la TVA immobilière intervenue en mars 2010 et l'adoption du nouveau taux d'actualisation régularisé par avenant du 22 mai 2012.

L'EPFLorraine propose donc d'effectuer cette transaction foncière sur la base des prix de revient suivants calculés en fonction des données précitées, soit 31 195,15 € TTC dont 5 112,25 € de TVA pour les terrains représentant une superficie de 40 a 84 ca situés dans la « ZAD de Metz Sud » et 29 483,47 € TTC dont 561,28 € de TVA pour les parcelles d'une surface de 41 a 29 ca se trouvant dans la zone de Vallières.

Il convient dès lors de prendre une nouvelle délibération afin d'entériner les nouveaux prix de revient proposés par l'EPFLorraine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 (motions 1 et 2) ;

VU la proposition de l'EPFLorraine ;

VU les évaluations du Service France Domaine ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

1 – **D'ACQUERIR** de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à Pont-à-Mousson les terrains cadastrés sous :

**BAN de PLANTIERES-QUEULEU**

Section RS – n° 147/112 – 6 a 72 ca

**BAN de MAGNY**

Section MP – n° 36 – 13 a 66 ca

Section MS – n° 8 – 4 a 87 ca

Section MS – n° 13 – 5 a 23 ca

Section MS – n° 18 – 10 a 36 ca

**BAN de VALLIERES :**

Section VA – n° 1951 – 21 a 78 ca

Section VA – n° 1952 – 19 a 51 ca

2 – **DE REALISER** ces opérations foncières moyennant les prix respectifs de 31 195,15 € TTC dont 5 112,25 € de TVA pour les terrains situés dans la « ZAD de Metz-Sud » et de 29 483,47 € TTC dont 561,28 € de TVA pour les parcelles sises dans la zone de Vallières ;

3 – **DE FINANCER** ces dépenses au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

4 – **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1045 du Code général des Impôts ;

5 – **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 (motions 1 et 2) ;

6 – **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière  
Commissions : Commission des Travaux et Domaines  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**